



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Projet de micro-centrale photovoltaïque (605 kWc)
sur la commune de Pourrières (83)
Demande d'examen au cas par cas préalable à l'étude environnementale**

Version du 05/11/2024

Chargée de projet : Sophie Picard



Présentation générale

Le projet de micro-centrale photovoltaïque de Pourrières est issu de la volonté de la Société du Canal de Provence (SCP) de valoriser un foncier sans usage, et contribuer à la transition énergétique par la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable photovoltaïque.

À cet effet, la coopérative Enercoop Provence-Alpes-Côte d'Azur a pris attache auprès de la SCP pour développer et exploiter une micro-centrale photovoltaïque sur ce terrain.

Ce projet prévoit une vente intégrale de l'électricité produite, et aucune autoconsommation.

Le projet a été présenté à la commune le 17 octobre 2024. Le développement et la construction de cette micro-centrale photovoltaïque ont été confiées par la SCP à la coopérative Enercoop Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la mise en place d'une Convention d'Occupation Temporaire précisant les principaux termes de la mise à disposition à venir une fois les autorisations obtenues.

Une Société de Projet commune devrait ensuite voir le jour pour exploiter la micro-centrale photovoltaïque.



Présentation des porteurs de projets

Depuis 2013, **Enercoop Provence-Alpes-Côte d'Azur** est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) à lucrativité limitée et à gouvernance locale qui agit pour la réappropriation citoyenne des enjeux énergétiques dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), l'une des principales finalités d'Enercoop Provence-Alpes-Côte d'Azur est de développer des moyens de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable dans une démarche citoyenne participative.

La Société du Canal de Provence a affirmé sa volonté d'accroître sa production d'électricité décarbonée, que ce soit en valorisant le potentiel du patrimoine de la concession ou en participant à des sociétés de projets en partenariat avec des acteurs du territoire. L'objectif a ainsi été fixé à l'horizon 2025 de produire autant d'énergie propre et renouvelable que sa consommation moyenne annuelle, soit 40 GWh environ. La SCP a aussi décidé de faire de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables son 4^{ème} métier.

Les deux structures sont partenaires dans le développement de micro-centrales photovoltaïques sur le foncier concédé à la SCP.



Le projet - Choix du site

Le projet permettra l'implantation d'environ 605 kWc de panneaux photovoltaïques au sol, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 250 foyers.

Les parcelles concernées, d'une surface cumulée de 26 492 m², font partie du foncier concédé à la Société du Canal de Provence et comptent un de leurs sites de travail. La zone étudiée n'a aujourd'hui aucun usage. Aucun projet n'y est prévu.

La zone d'étude se situe en Zone Naturelle au regard du Règlement du PLU de la commune et a été remontée en zone d'accélération pour la production d'énergie renouvelable. **Les constructions, ouvrages et installations techniques divers nécessaires au fonctionnement des services publics ou répondant à un intérêt collectif sont autorisées.** Ce projet permet effectivement de valoriser un terrain sans possibilité d'implantation d'activité économique, d'après la SCP, et de contribuer à la transition énergétique par la production d'électricité à partir de l'énergie renouvelable photovoltaïque.



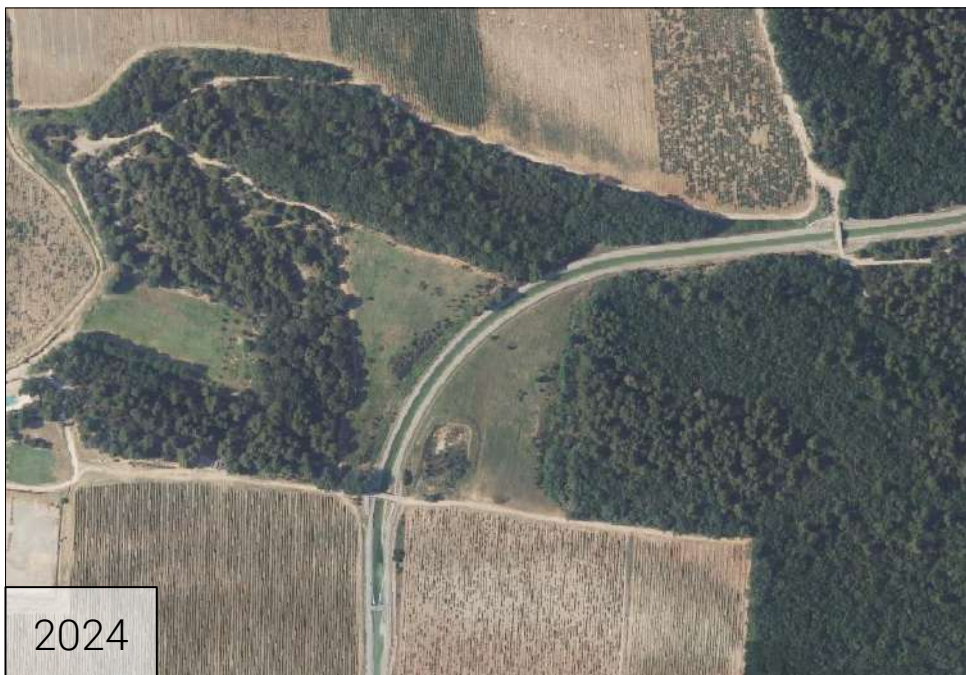
Historique de la parcelle



1951



1984

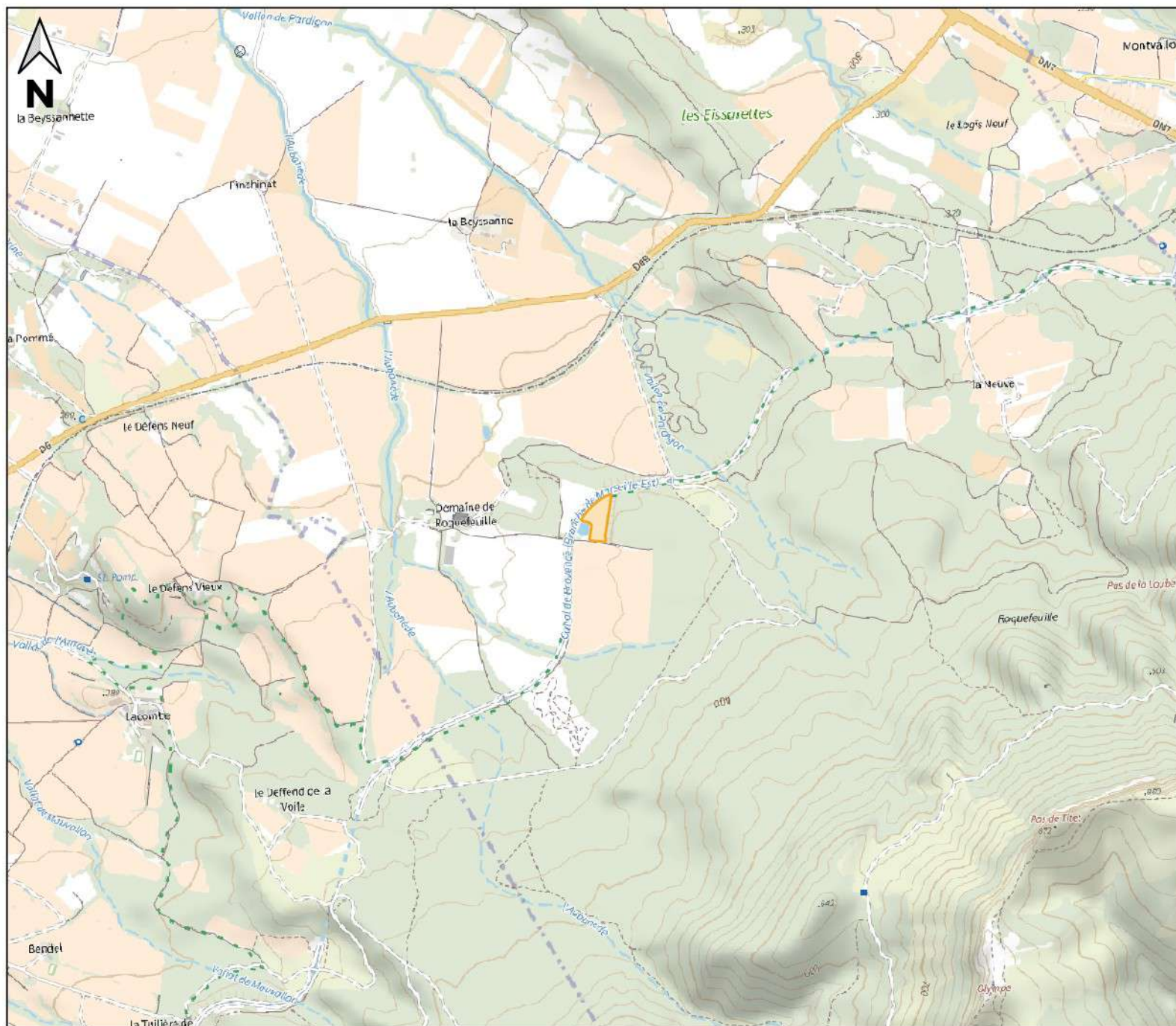


2024

Le site a été concédé à la Société du Canal de Provence dans les années 2000. La zone d'étude a notamment servi pour le dépôt des gravas et excavations de la construction du canal de Provence.



DP01 a - Plan de situation - Lieu-dit ROQUEFEUILLE



enercoop
L'énergie
militante
Provence-Alpes-Côte d'Azur

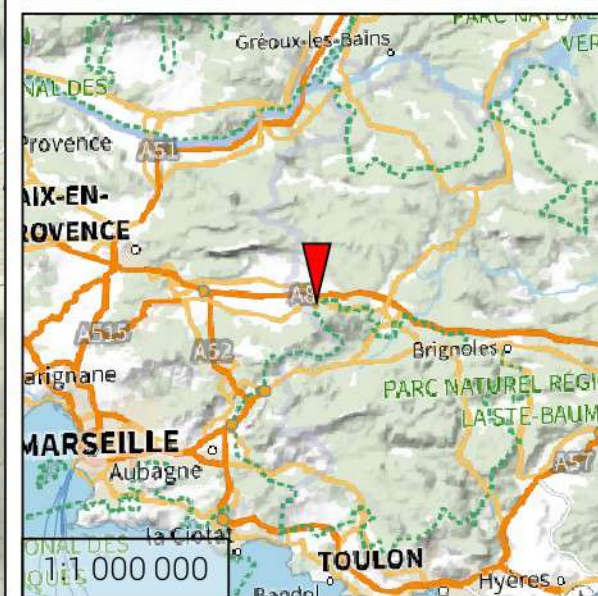
Pourrières (83)
Projet de micro-centrale photovoltaïque

Plan de situation

Coordonnées GPS :
43°27'38.1"N 5°44'39.7"E

Echelle 1:20 000

0 250 500 750 1 000 m





DP01 b - Plan de situation - Vue aérienne



enercoop
L'énergie
militante
Provence-Alpes-Côte d'Azur

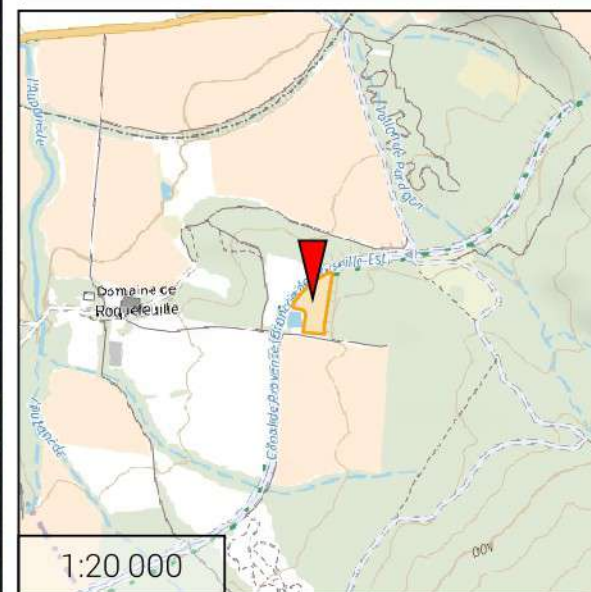
Pourrières (83)
Projet de micro-centrale photovoltaïque

Plan de situation
Vue aérienne

Coordonnées GPS :
43°27'38.1"N 5°44'39.7"E

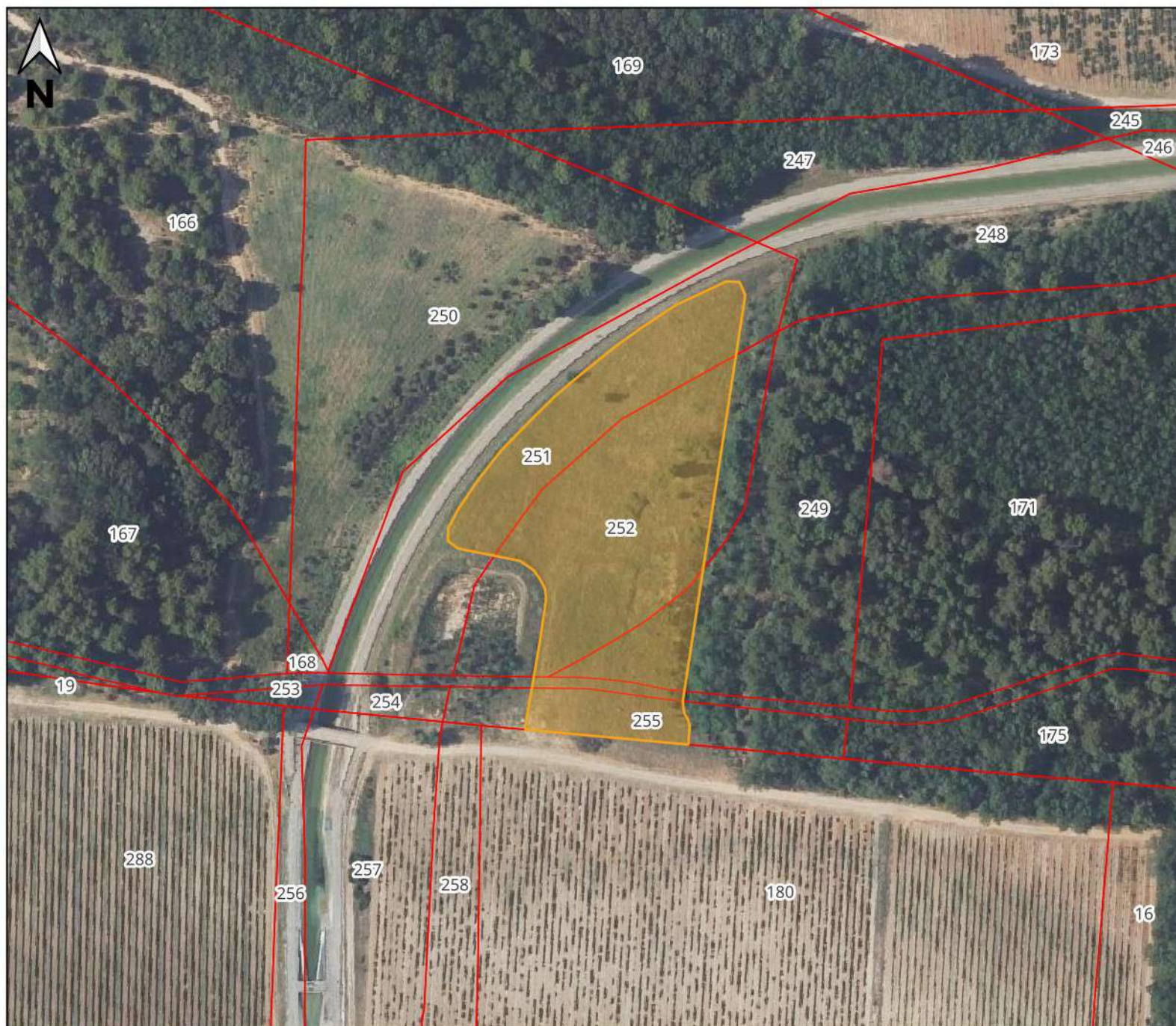
Echelle 1:2 000

0 25 50 75 100 m





Cadastre parcellaire



enercoop
L'énergie
militante

Provence-Alpes-Côte d'Azur

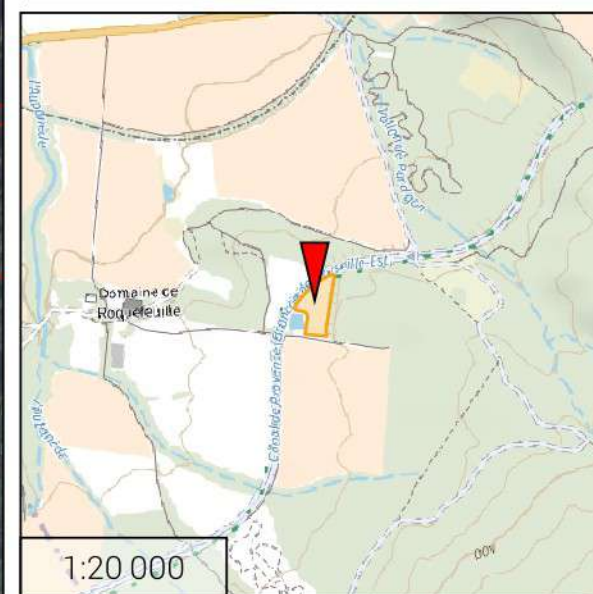
Pourrières (83)
Projet de micro-centrale photovoltaïque

Implantation foncière

Parcelles concernées :
E 249, E 251, E 252, E 255

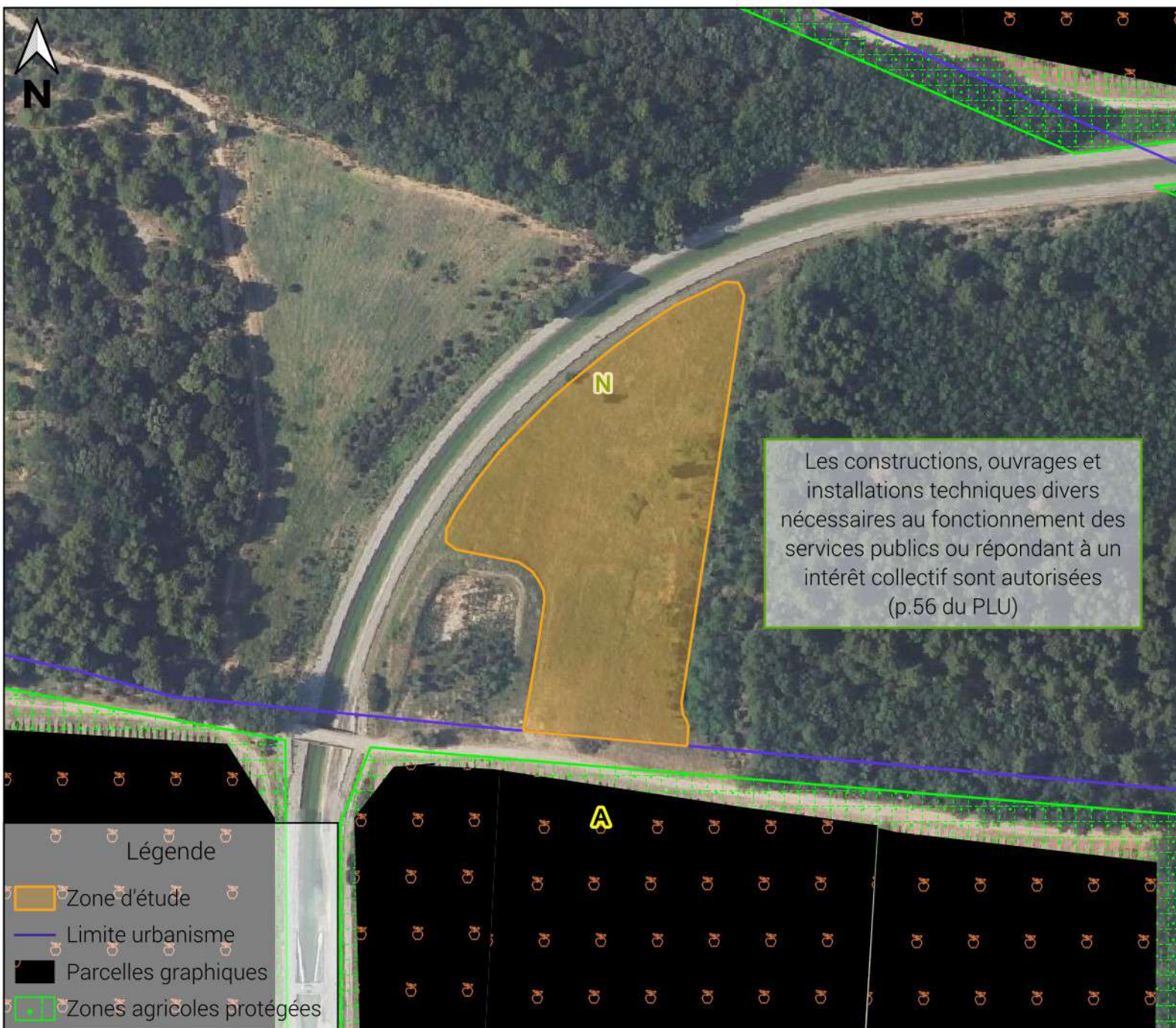
Echelle 1:2 000

0 25 50 75 100 m





Plan Local d'Urbanisme



enercoop
L'énergie
militante
Provence-Alpes-Côte d'Azur

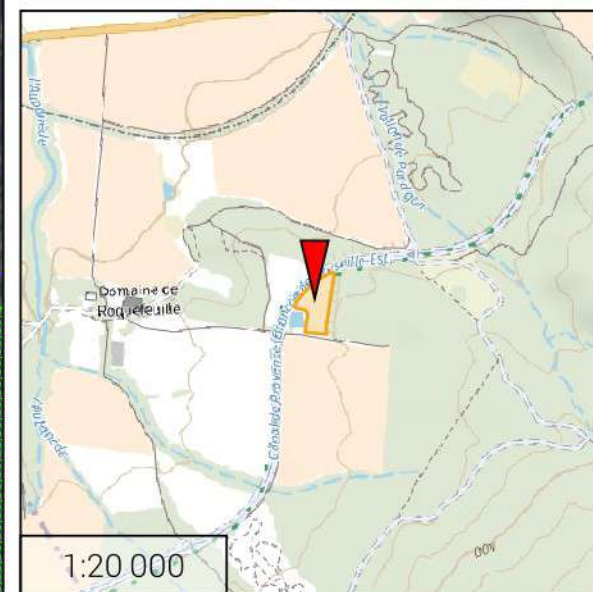
Pourrières (83)
Projet de micro-centrale photovoltaïque

Plan Local d'Urbanisme

Zonage N

Echelle 1:2 000

0 25 50 75 100 m





Contexte environnemental



enercoop
L'énergie
militante
Provence-Alpes-Côte d'Azur

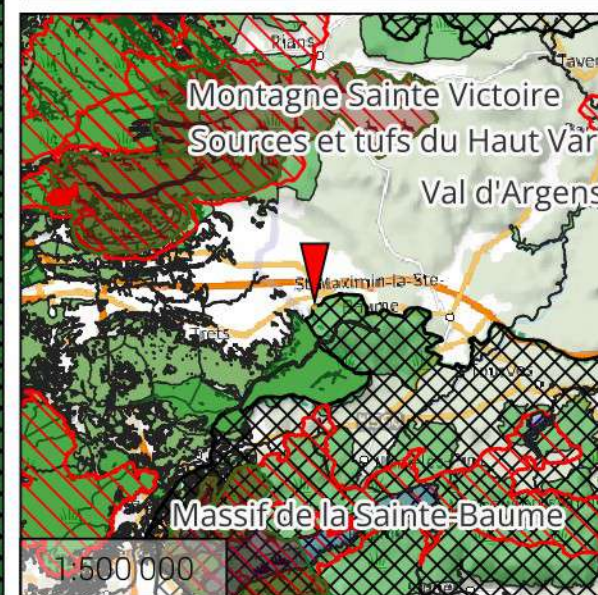
Pourrières (83)
Projet de micro-centrale photovoltaïque

Contexte environnemental

Pas de zone de protection spéciale
Natura 2000

Echelle 1:10 000

0 200 400 600 m





Pré-diagnostic écologique réalisé en septembre 2024



Projet photovoltaïque de Pourrières (83)

Prédiagnostic écologique

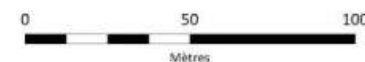
Synthèse des enjeux pressentis

Aires d'étude

-  Secteur d'étude
-  Aire d'étude immédiate (50 m)

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Très forts



Réalisation : AUDDICE, octobre 2024
Sources de fond de carte : GOOGLE EARTH 2023
Sources de données : ENERCOOP PACA - AUDDICE, 2024



Pré-diagnostic écologique réalisé en septembre 2024

La note environnementale et le pré-diagnostic, réalisé plus spécifiquement sur la zone d'étude, mettent en évidence des enjeux modérés à très forts au sein du secteur d'étude et de l'aire d'étude immédiate (50 m) notamment induits par la faune (hors mammofaune terrestre). Les habitats boisés peuvent être utilisés par des espèces faunistiques protégées et/ou patrimoniales pour le repos et/ou la reproduction en plus du déplacement et de la recherche de nourriture.

Nous prévoyons de mettre en place les recommandations prescrites dans les 2 documents et notamment de :

- Mettre en place un balisage préventif des secteurs à éviter ;
- Réaliser une campagne de repérage des arbres gîtes en amont des travaux d'OLD et mise en défens de ces arbres à enjeux fort : favorable à l'avifaune et aux chiroptères ;
- Adapter les périodes de travaux sur l'année afin d'éviter la destruction d'individus et le dérangement des espèces pendant la période des travaux en adaptant la date de début de certaines opérations en dehors des périodes critiques pour la biodiversité ;
- Mettre en place en gestion écologique des OLDs ;
- Mettre en place une clôture perméable à la petite faune afin de limiter la perturbation du réseau écologique locale en permettant la libre circulation de la petite faune ;
- Installer des micro-habitats herpétofaune, avifaune et chiroptères favorables au refuge, au repos et à la reproduction.



Occupation actuelle de la parcelle

La zone d'étude n'a aujourd'hui aucun usage.
Aucun projet n'y est prévu.

15/05/2024



Plan d'implantation générale du projet

Légende

- Table (42), orientation Sud, 3 m d'inter-rangée
- Poste électrique
- Portail
- Clôture
- Chemin d'accès et piste interne (5 m)
- Piste externe (5 m)
- Ligne BT souterraine à créer
- Limite parcellaire



0 25 50 m



Raccordement électrique



enercoop
L'énergie
militante
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pourrières (83)
Projet de micro-centrale photovoltaïque

Raccordement électrique
Poste de transformation à 610 mètres
de la zone d'étude

Echelle 1:10 000
0 200 400 600 m

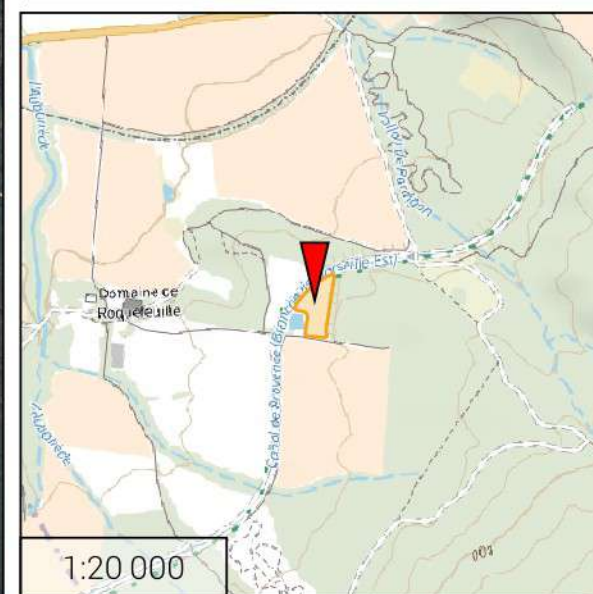
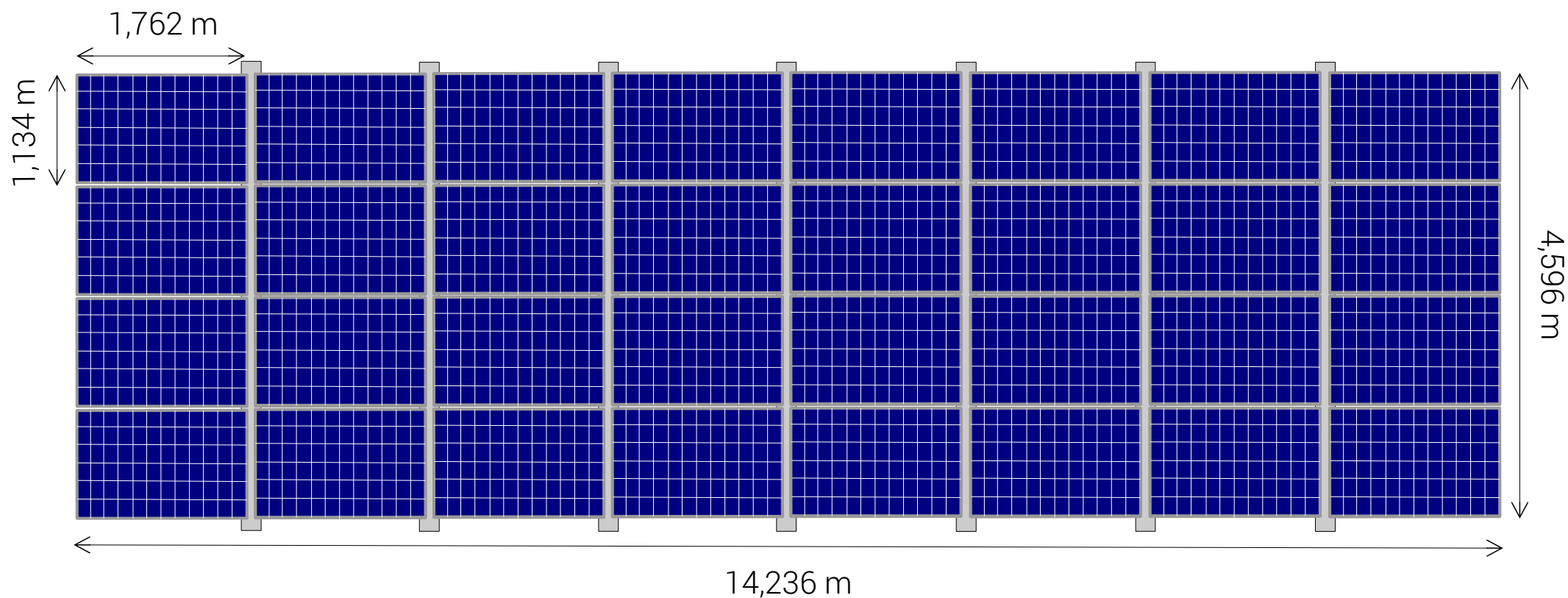




Table de 32 panneaux



Espacements :

- Entre deux panneaux : 0,02 m
- Entre deux tables : 0,5 m
- Entre deux rangées : 3 m

*Parc existant d'Enercoop
Midi-Pyrénées*





Ancrage des structures porteuses

Le système d'ancrage par pieds battus sera fortement privilégié, sous réserve que les résultats de l'étude géotechnique du sol ne démontre pas un surcoût trop élevé pour la mise en place de ce système.

Cela permet :

- d'éviter l'ajout de béton,
- de ne pas imperméabiliser la parcelle
- de laisser une libre circulation de la petite faune

